

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

Service intendance

Pour accéder au service de restauration scolaire du lycée général et technologique LA PLEIADE, il suffit :

- d'être détenteur du Pass'Région (demande à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur le site internet : passregion.auvergnerhonesalpes.fr – rubrique « commande » et faire valider la demande par le service Vie Scolaire)
- d'acheter des repas à l'avance pour créditer cette carte.

A chaque passage au self, le montant d'un repas est débité.

Le Pass'Région qui permet l'accès au lycée et au self est strictement personnel et doit rester en l'état tout au long de l'année scolaire. Tout élève contrevenant à cette règle sera immédiatement exclu de la demi-pension.

TARIFS REPAS ELEVES 2018 :

- Prix d'un repas Demi-pensionnaire 3,50 €
- Prix d'un « Repas Occasionnel » 4,50 €

PENSER A RÉAPPROVISIONNER VOTRE CARTE PASS AVANT QUE LE CRÉDIT NE SOIT ÉPUISÉ

LIEU DES VENTES :

Dépôt du chèque bancaire (avec le nom de l'élève inscrit au dos) à l'ordre de : LYCÉE « LA PLÉIADE »

- au secrétariat intendance durant les horaires d'ouverture
- dans la boîte aux lettres située à l'entrée de l'Intendance.

OUBLI DE PASS :

En cas d'oubli, à l'aide du mot de passe qu'il se sera créé au préalable, l'élève distrait devra retirer un ticket provisoire sur la borne KIOSK située dans le hall d'accueil qui lui permettra l'accès au self. Son compte devra être créditeur d'au moins un repas.

CRÉDIT ÉPUISÉ :

Une carte Pass'Région dont le crédit restauration est épuisé ne permet pas l'accès au self-service. Il ne sera possible d'accéder au restaurant scolaire qu'après achat de repas auprès du secrétariat intendance. Le crédit restant sur la carte s'affiche sur la borne du distributeur de plateaux à chaque passage. ***N'attendez pas le dernier moment pour réapprovisionner votre carte et partez serein, jusqu'au self (au risque de vous retrouver bien désappointé en cas d'indisponibilité du service intendance).***

TRANSFERT DE REPAS :

Le prêt de repas entre élèves est possible en s'adressant au service intendance pour transférer des repas depuis la carte du donneur sur celle du receveur (présence du donneur indispensable).

PASS PERDU :

En cas de perte ou de vol du PASS'RÉGION, le signaler immédiatement à l'Intendance et à la Vie Scolaire afin d'annuler celui-ci. Il faudra commander un nouveau Pass selon les mêmes modalités, le crédit restant disponible pourra être reporté.

POUR LES BOURSIERS :

La bourse est versée intégralement aux familles (chaque trimestre), sans déduction de la demi-pension **PAR VIREMENT BANCAIRE, POSTAL OU SUR UN COMPTE LIVRET D'ÉPARGNE EXCLUSIVEMENT AU NOM DES PARENTS.**